



## COURSE par ÉLIMINATION

### RÈGLEMENT

#### Article 1 :

La course par élimination se déroule

le **Vendredi 26 Août 2016** à **VARENNES SAINT SAUVEUR.**

**en semi nocturne sur un circuit entièrement éclairé**

Le circuit est de **1,3 km.**

Le départ de la 1<sup>ère</sup> course a lieu à **19 h.**

Course ouverte à tous les licenciés FSGT,  
**autorisé à courir en Saône et Loire,**  
sur présentation de la licence, obligatoire, le jour de l'épreuve.

#### Article 2 :

Le départ est donné comme une course ordinaire

A partir du 5<sup>ème</sup> tour, le dernier qui passe la ligne est éliminé.

Ensuite cette élimination s'effectue tous les 2 tours, suivant le nombre de participants, et c'est ainsi jusqu'à ce qu'il ne reste plus que deux coureurs.

La cloche retentira le tour précédent l'élimination.

L'organisation se réserve le droit de modifier les tours d'élimination en tenant compte du nombre d'engagés.

#### Article 3 :

Les courses se dérouleront avec les catégories suivantes

**F, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>**  
20 tours

**3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>**  
23 tours

**1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>**  
30 tours

Le nombre de tours pourra être modifié si l'on se rapporte à l'article 2

#### Article 4 :

Les engagements devront se faire, en amont, à l'aide du bulletin d'engagement joint au règlement.

L'engagement est de **3 €** par licencié engagé, groupés par club.

**Les engagements devront parvenir au secrétariat du Vélo Club Louhannais avant le**

**20 Août 2016**

à

**PRUDON Norbert**  
3, Rue du Bout des Curtils  
71620 BEY

**06 19 28 39 95**

**accompagné du règlement par chèque, uniquement, à l'ordre du V C Louhannais.**

#### Article 5 :

Les litiges ou réclamations seront traités par la commission cycliste, en concertation avec le club organisateur.

**CETTE COURSE NE MARQUERA PAS DE POINTS POUR LES CLASSEMENTS FSGT**

